

LE JOURNAL

TARIF D'ABONNEMENT :
 Trois mois... 13 fr. 50... Six mois... 26 fr.
 Un an... 50 fr.
 Trois mois... 15 fr.

BUREAUX & RÉDACTION
 Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poultrains, 42
 Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
 Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 22. — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.



JOSÉ MARIA DE HEREDIA
 ACADÉMICIEN
 M. de Heredia qui vient d'être élu membre de l'Académie française est né le 22 novembre 1812, dans l'île de Cuba à la Portuñal, Calayuso, près de Santiago de Cuba.
 Il est fait académicien naturalisé Français.
 Ses deux romans poétiques — peut-être le seul — que la renommée ait chantés avant qu'il eût été publié chez l'éditeur.
 M. de Heredia, qui est élève de l'école des Chartes, a à son actif deux ouvrages : « La conquête de la Nouvelle Espagne » et « Les Prophètes », un volume de vers éclatants d'une forme très belle. Il a de plus écrit à la Revue de Paris, ou parurent ses premiers vers, au Temps, à la Revue des Deux-Mondes, au Spirituel des Débats, etc.
 Un fort grand homme, spirituel, et possédant un talent très réel et très personnel.

UN PREMIER PAS DANS LA VOIE DES ÉCONOMIES

La commission du budget a fait distribuer à la Chambre son avis sur le projet de loi du gouvernement, relatif aux services maritimes postaux franco-algériens. Cet avis est aussi net que possible. La commission repousse avec la dernière énergie un projet qui aurait en pour conséquence de grever le budget d'une dépense de 4 millions par an, pendant quinze ans. Le moment est d'autant plus favorable pour réaliser de ce chef une économie importante que notre situation financière ne paraît décidément pas s'améliorer.

En lisant avec soin l'exposé des motifs d'un autre projet de loi que le ministre des finances leur a fait également distribuer, et qui concerne l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1894 et 1895, les députés ont pu se rendre compte, en effet, du progrès croissant des découvertes budgétaires. Le déficit avoué sur l'exercice 1894 était, d'après les comptes arrêtés au 1er mai dernier, de 65,847,062 fr. 61 centimes. La situation de l'exercice 1895 ne se présente pas sous des couleurs moins sombres. A la même date du 1er mai, l'excédent de dépenses sur les recettes était déjà de 19,097,370 francs 92 centimes.

Le document officiel d'où nous tirons ces chiffres explique, il est vrai, que le déficit des quatre premiers mois de l'exercice courant provient surtout de la moins-value des recettes et non des crédits supplémentaires ou extraordinaires. Soit, mais ce n'est pas une raison pour solliciter le Parlement de s'engager dans la voie de dépenses nouvelles. La diminution de nos recettes est une situation anormale, qui se trouve forcément dans la même situation, doit donc faire comme les particuliers : il doit réduire ses frais généraux, ses dépenses de toute sorte, et chercher par tous les moyens à enrayer les dépenses inutiles.

Plusieurs journaux ont dénoncé les véritables abus qui se commettent au ministère de la guerre dans les services des transports et du matériel et de personnel sur l'Algérie et la Tunisie. L'Etat a trouvé le moyen, pendant ces dernières années, de payer à une

Compagnie de navigation des tarifs qui dépassaient de 30, 40, 50 0/0 et même du double les prix payés par le commerce sur les mêmes lignes maritimes.

L'ancienne commission du budget, la commission spéciale des services maritimes postaux avaient protesté contre cette majoration injustifiable des prix de transports de l'Etat. Qu'a fait le gouvernement ? Il a proposé de renouveler pendant quinze ans à la même Compagnie de navigation la concession de ses transports dans des conditions aussi onéreuses, ou peu s'en faut, que par le passé. S'il avait pris toutefois la peine de rechercher les précédents, il aurait fait des découvertes fort intéressantes en ce qui touche cette question.

Ces recherches, un journal les a faites, et voici ce qu'elles lui ont appris. Au début de l'organisation des services maritimes postaux sur l'Algérie, l'Etat avait eu grand soin non seulement de ne pas payer ses transports plus cher que le commerce, mais de se réserver, en échange de sa subvention, le transport gratuit de 15,000 passagers de 4e classe, ainsi que le matériel de guerre jusqu'à concurrence de 3,000 tonnes ». On peut lire cette clause formelle dans le contrat passé en 1854 avec les Messageries maritimes pour les services d'Algérie.

C'est au mois de juillet 1870 seulement que l'empereur, voulant sans doute faire un cadeau à la Compagnie Valéry qui succédait dans cette entreprise à la Compagnie des Messageries maritimes, consentit au nouveau concessionnaire des prix spéciaux pour les transports de troupes et de matériel de l'Etat. Et ce sont ces mêmes tarifs exorbitants dont nous retrouvons la trace dans tous les contrats passés depuis cette époque pour l'exécution des services maritimes postaux de la Méditerranée.

La nouvelle commission du budget a donc été, comme sa devancière, fort sagement inspirée en demandant que l'on en finit avec ce gaspillage des deniers publics. Elle a, du reste, fait mieux encore : elle n'a pas admis davantage que l'Etat consentit à payer, pendant quinze ans, une subvention de deux millions par an pour des services postaux qui coûtent actuellement 880,000 francs et qui sont même plus étendus que ne le seraient les services futurs. « Aucune raison d'ordre militaire, économique ou postal, déclare M. Doumer, n'était fournie à la commission du budget pour justifier l'importante augmentation de dépenses qu'enchaînerait l'acceptation de la convention conclue avec la Compagnie transatlantique. La commission a, en conséquence, décidé de donner à la Chambre un avis défavorable à l'approbation que demande le gouvernement ».

Le rapporteur ajoute que la commission ne pouvait cependant se borner à « la solution négative du rejet de la convention ». Il demande au gouvernement de faire exécuter les services maritimes postaux pendant une année encore, sur les bases des parcours actuels et selon les conditions des adjudications des 2 et 13 avril derniers. Cette situation anormale pourra ainsi prendre fin le 1er juillet 1896, et, à partir de cette date, c'est la solution du bon sens et de la raison qui sera enfin appliquée.

Au lieu de se lier les mains pour quinze ans et de consentir des subventions excessives pour des services hors de proportion avec les dépenses engagées, l'Etat se bornera à encourager les bateaux faisant des parcours réguliers entre la France, l'Algérie et la Tunisie, par des primes à la vitesse.

La victoire n'est pas encore gagnée devant la Chambre ; il faudra vaincre bien des préjugés de routine pour faire adopter à nos grandes administrations centrales un procédé aussi contraire à leurs traditions. Mais le courage fiscal déployé en cette circonstance par la commission du budget fait espérer qu'elle triomphera de toutes les résistances.

Les Fêtes de Kiel et l'opinion publique française

Paris, 8 juin. — A mesure qu'approchait la date des fêtes de Kiel, le mouvement de protestation contre la participation de la France à ces fêtes devenait plus bruyant et une manifestation se produira certainement le jour où les vaisseaux français seront dans les eaux allemandes.

Un verra notamment arborer aux fenêtres un certain nombre de drapeaux cravatés de deuil. Il est probable, surtout si ces drapeaux sont nombreux, que le gouvernement ne les laissera pas élever. Peut-être, au lieu de cela, saisira-t-on l'occasion de faire des drapeaux ou l'attention d'y inscrire ces mots : « Hommage à Carnot », l'assassinat de l'empereur président de la République coïncidant à quelques jours près avec les fêtes de Kiel.

Un autre parti, moins radical, sera discuté à la Chambre, l'interpellation Millaud sur la participation de la France aux fêtes de Kiel qui fera l'objet de cette interpellation.

Le débat sera fait plus passionné. On annonce déjà l'interpellation sensationnelle de M. Goblet, ancien président du conseil, ancien ministre des affaires étrangères, qui est le chef aujourd'hui du parti radical, socialiste.

M. Millaud, ministre des affaires étrangères, renouvellera les déclarations qu'il a faites ces jours derniers au Sénat. Mais il est certain que cela se passera avec moins de chaleur à la Chambre que devant l'Assemblée. Paris, 8 juin. — Le Conseil des ministres s'est occupé de l'interpellation sur la politique extérieure. M. Harlaux a fait connaître les motifs de son interpellation. Il a dit que, dans le débat au nom du groupe et présentait un ordre du jour conçu en termes modérés.

Paris, 8 juin. — Nous avons parlé des déclarations de M. Harlaux, ministre des affaires étrangères, au sujet de la participation de la France aux fêtes de Kiel. On dit que M. Harlaux, ministre des affaires étrangères, a été très étonné de la participation de la France aux fêtes de Kiel. On dit que M. Harlaux, ministre des affaires étrangères, a été très étonné de la participation de la France aux fêtes de Kiel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 8 juin 1895
 Présidence de M. Brisson, président
 La séance est ouverte à 2 heures.

M. RIBOT est au banc du gouvernement. Un certain nombre de députés lui ont adressé des félicitations.

Incident sur le procès-verbal
 M. HORTÉLUX. — A propos du procès-verbal, je tiens à répondre à M. Salis, qui a affirmé qu'on fabriquait dans l'arrondissement de Valenciennes des appareils servant à la distillation clandestine.

LA RÉFORME DES BOISSONS

Discours de M. Le Gavrian
 M. LE GAVRIAN. — Il ne doit pas exister de différence de traitement entre les diverses régions de la France. Le projet tend à faire disparaître l'alcool qui échappe à l'impôt. Aussi le rendement a-t-il sensiblement baissé.

Discours de M. Mougeot
 M. MOUGÉOT. — Le projet de loi ne me donne pas satisfaction. Il n'a point de vue économique, ni au point de vue financier, ni au point de vue moral. Il est une déception réelle dans le pays. (Très bien sur divers bancs.)

Discours de M. Villejean
 M. VILLEJEAN. — Le projet de loi est inapplicable, injuste et surtout antihygiénique. Il est inapplicable parce qu'on ne peut exécuter 900,000 bouilleurs de cru.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Le projet de loi sur la réforme des boissons

M. RICARD (Gle-Dr). — Le projet de loi sur la réforme des boissons est bien mieux établi, il fait des concessions considérables et il empêche la fraude.

M. SARRAUT dit que l'on payait les ouvriers moitié en argent et moitié en alcool ; cette assertion fait honneur à l'imagination méridionale de M. Salis, mais elle est complètement inexacte.

Pour abolir, il faut se faire des concessions matérielles. Au fond du débat, il y a la lutte entre les distillateurs et les agriculteurs ; la Chambre se souvient qu'elle doit sa protection à l'agriculteur, qui traverse une crise si douloureuse. (Très bien, très bien.)

Discours de M. Fouquet
 M. FOUQUET. — Le projet qu'on propose n'est autre chose que le projet de loi sur la réforme des boissons.

Discours de M. Ribot, président du Conseil
 M. RIBOT, président du Conseil, ministre des finances, renouvellera les déclarations qu'il a faites ces jours derniers au Sénat. Mais il est certain que cela se passera avec moins de chaleur à la Chambre que devant l'Assemblée.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

Discours de M. Jaurès
 M. JAURÈS. — Non, nous ne venons pas opposer une résistance à celle du gouvernement, nous apportons des propositions. Si elles sont repoussées, nous ne nous retirons pas. Nous sommes prêts à discuter.

IMPRESSION DE SÉANCE

La discussion générale sur le projet de réforme des boissons de cru se termine aujourd'hui. Le projet est adopté à la majorité de 317 voix contre 107. Le projet est adopté à la majorité de 317 voix contre 107.

LA ROSE

Toujours reine ! Malgré l'orgueil de l'orchidée, les blancheurs vierges de la, les délicieuses de l'azalée, les mélancoliques de l'anémone, la rose ne saurait être détrônée ; elle a des parfums authentiques, cette souveraine chantée par Anacréon et Homère.

Les poètes grecs et latins accordèrent leur lyre en son honneur et lui décernèrent la palme immortelle en lui conférant les titres de : « Ornement des Grâces », « Compagne de l'Aurore », etc.

Vous voulez écouter les légendes ? Elles sont intéressantes, et jamais les historiens ne parient de la rose sans entourer son nom de l'auréole de la gloire.

En consultant les annales antiques, nous retrouvons la fleur privilégiée jouant tous les rôles, car elle fut associée même aux cérémonies du culte païen. Les jeunes filles de l'Attique étaient couronnées de roses pour célébrer la fête des déesses de Lemnyrie qui, volontiers, descendaient sur la terre et se mêlaient aux choses de la nature, et lorsque Racine, ressuscitant la poésie grecque dans une tragédie immortelle, met en scène le cortège de *Thèbaïde*, ce sont encore des guirlandes de roses qui composent la parure religieuse des jeunes filles.

En un mot, dans le paganisme, la reine des fleurs est une place égale à celle du lotus indien.

Un instant son prestige faiblit ; la religion la proscribit comme païenne, mais la royauté se redresse plus fière sous la protection des rois pieux ; ses créateurs furent légitimes. Le cartulaire de Charlemagne en fait foi, en recommandant dans son Empire la culture de la rose et de l'agilantier.

Mais le rayon le plus lumineux de cette auréole est celui qui fait de la rose le jour où la Vierge est appelée la Rose mystique.

C'est alors que les arts consacrent son apothéose. Dans la cathédrale de Strasbourg, un vieux tableau représente la Vierge entourée de roses ; ses créateurs furent légitimes. Le cartulaire de Charlemagne en fait foi, en recommandant dans son Empire la culture de la rose et de l'agilantier.

Plusieurs saintes le portent. Je ne citerai que la Jeanne d'Arc de Viterbe, sainte Rose, dont le voile écarlate soubre la ville contre la tyrannie de Frédéric II. Le Scapulaire, depuis le XIIIe siècle et exposé dans l'église de Santa-Rosa, dort, au milieu des fleurs, d'un mystique et éternel sommeil.

Il faudrait un volume pour citer tous les poèmes où la reine des jardins a joué un rôle féérique. Parlerai-je du *Roman de la Rose* ? Il s'agit d'une rose qu'un amant doit cueillir au « doux » printemps lorsque tout est « bourgeoine », « foinonne », « fleuronne », « parfume » et « s'apourne ». C'est la gaité, c'est la chimère en robe pimpante couleur du temps.

Traversant la poésie scandine d'où la légende de Tannhäuser vient en droite ligne, je retrouve la rose, teintée de mélancolie, surtout dans le poème de ses amours avec le rossignol. Ne fuis pas, dit la fleur éprise, l'oiseau voyageur. Et c'est avec des délicatesses infinies que cette idylle se déroule entre les branches flexibles du rosier ; le chantre ailé fait arriver ses notes tendres, si bien que l'écho en est venu jusqu'en Perse, jusqu'en Orient !

Et si dilata rigata.
 Le nom de « Rose » est entouré de vénération ; plusieurs saintes le portent. Je ne citerai que la Jeanne d'Arc de Viterbe, sainte Rose, dont le voile écarlate soubre la ville contre la tyrannie de Frédéric II. Le Scapulaire, depuis le XIIIe siècle et exposé dans l'église de Santa-Rosa, dort, au milieu des fleurs, d'un mystique et éternel sommeil.

Il faudrait un volume pour citer tous les poèmes où la reine des jardins a joué un rôle féérique. Parlerai-je du *Roman de la Rose* ? Il s'agit d'une rose qu'un amant doit cueillir au « doux » printemps lorsque tout est « bourgeoine », « foinonne », « fleuronne », « parfume » et « s'apourne ». C'est la gaité, c'est la chimère en robe pimpante couleur du temps.

Traversant la poésie scandine d'où la légende de Tannhäuser vient en droite ligne, je retrouve la rose, teintée de mélancolie, surtout dans le poème de ses amours avec le rossignol. Ne fuis pas, dit la fleur éprise, l'oiseau voyageur. Et c'est avec des délicatesses infinies que cette idylle se déroule entre les branches flexibles du rosier ; le chantre ailé fait arriver ses notes tendres, si bien que l'écho en est venu jusqu'en Perse, jusqu'en Orient !

Et si dilata rigata.
 Le nom de « Rose » est entouré de vénération ; plusieurs saintes le portent. Je ne citerai que la Jeanne d'Arc de Viterbe, sainte Rose, dont le voile écarlate soubre la ville contre la tyrannie de Frédéric II. Le Scapulaire, depuis le XIIIe siècle et exposé dans l'église de Santa-Rosa, dort, au milieu des fleurs, d'un mystique et éternel sommeil.

Il faudrait un volume pour citer tous les poèmes où la reine des jardins a joué un rôle féérique. Parlerai-je du *Roman de la Rose* ? Il s'agit d'une rose qu'un amant doit cueillir au « doux » printemps lorsque tout est « bourgeoine », « foinonne », « fleuronne », « parfume » et « s'apourne ». C'est la gaité, c'est la chimère en robe pimpante couleur du temps.

Traversant la poésie scandine d'où la légende de Tannhäuser vient en droite ligne, je retrouve la rose, teintée de mélancolie, surtout dans le poème de ses amours avec le rossignol. Ne fuis pas, dit la fleur éprise, l'oiseau voyageur. Et c'est avec des délicatesses infinies que cette idylle se déroule entre les branches flexibles du rosier ; le chantre ailé fait arriver ses notes tendres, si bien que l'écho en est venu jusqu'en Perse, jusqu'en Orient !

Et si dilata rigata.
 Le nom de « Rose » est entouré de vénération ; plusieurs saintes le portent. Je ne citerai que la Jeanne d'Arc de Viterbe, sainte Rose, dont le voile écarlate soubre la ville contre la tyrannie de Frédéric II. Le Scapulaire, depuis le XIIIe siècle et exposé dans l'église de Santa-Rosa, dort, au milieu des fleurs, d'un mystique et éternel sommeil.

Il faudrait un volume pour citer tous les poèmes où la reine des jardins a joué un rôle féérique. Parlerai-je du *Roman de la Rose* ? Il s'agit d'une rose qu'un amant doit cueillir au « doux » printemps lorsque tout est « bourgeoine », « foinonne », « fleuronne », « parfume » et « s'apourne ». C'est la gaité, c'est la chimère en robe pimpante couleur du temps.

Traversant la poésie scandine d'où la légende de Tannhäuser vient en droite ligne, je retrouve la rose, teintée de mélancolie, surtout dans le poème de ses amours avec le rossignol. Ne fuis pas, dit la fleur éprise, l'oiseau voyageur. Et c'est avec des délicatesses infinies que cette idylle se déroule entre les branches flexibles du rosier ; le chantre ailé fait arriver ses notes tendres, si bien que l'écho en est venu jusqu'en Perse, jusqu'en Orient !

Et si dilata rigata.
 Le nom de « Rose » est entouré de vénération ; plusieurs saintes le portent. Je ne citerai que la Jeanne d'Arc de Viterbe, sainte Rose, dont le voile écarlate soubre la ville contre la tyrannie de Frédéric II. Le Scapulaire, depuis le XIIIe siècle et exposé dans l'église de Santa-Rosa, dort, au milieu des fleurs, d'un mystique et éternel sommeil.

Il faudrait un volume pour citer tous les poèmes où la reine des jardins a joué un rôle féérique. Parlerai-je du *Roman de la Rose* ? Il s'agit d'une rose qu'un amant doit cueillir au « doux » printemps lorsque tout est « bourgeoine », « foinonne », « fleuronne », « parfume » et « s'apourne ». C'est la gaité, c'est la chimère en robe pimpante couleur du temps.

Traversant la poésie scandine d'où la légende de Tannhäuser vient en droite ligne, je retrouve la rose, teintée de mélancolie, surtout dans le poème de ses amours avec le rossignol. Ne fuis pas, dit la fleur éprise, l'oiseau voyageur. Et c'est avec des délicatesses infinies que cette idylle se déroule entre les branches flexibles du rosier ; le chantre ailé fait arriver ses notes tendres, si bien que l'écho en est venu jusqu'en Perse, jusqu'en Orient !

NOUVELLES DU JOUR

Le « prosélytisme électoral » dans l'armée
 Le « prosélytisme électoral » dans l'armée. Le « prosélytisme électoral » dans l'armée. Le « prosélytisme électoral » dans l'armée.

Un démenti de M. Rouvier
 Un démenti de M. Rouvier. Un démenti de M. Rouvier. Un démenti de M. Rouvier.

Les étudiants en droit et le service militaire
 Les étudiants en droit et le service militaire. Les étudiants en droit et le service militaire. Les étudiants en droit et le service militaire.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.

Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France
 Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France. Le projet de soumettre à un règlement d'administration publique les journaux imprimés en France.

Les traitements des instituteurs
 Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs. Les traitements des instituteurs.